

AMAP'achamama Abonnement PAIN Hiver 2017-2018

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un pain au levain, élaboré et cuit au feu de bois par Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère dans son fournil à Miniac-Morvan. Le pain est réalisé à partir d'une farine BIO semi-complète, provenant de la famille Lecrivain à St-Germain en Coglès (paysan meunier) et les graines de lin proviennent de chez Jean Pierre Cloteau à Bain de Bretagne.

La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejonc des Moulinais à Pleurtuit.

2 formules d'abonnement :

Chaque semaine, ou toutes les 3 semaines comme les poulets.

Pour toute demande ou commande supplémentaire (en particulier pour du pain de seigle), vous pouvez contacter Anne-Lise lors de la distribution ou au 06 82 62 75 36

Chaque semaine								Toutes les 3 semaines		
24/10/2017 au 15/05/2018 soit 28 livraisons (pas de livraison les 26/12/2017 et 06/03/2018)								idem poulet/oeufs 7 distributions		
Choix	500g nature	500g graines de lin	Mixte : alternance 1nature/1lin					Choix	500g nature	500g graines de lin
Prix	2,30 €	2,70 €	2,30 €	2,70 €				Prix	2,30 €	2,70 €
Quantité	X ...	X ...	X ...	X ...				Quantité	X ...	X ...
Chaque semaine	X 28	X 28	X 14	X 14				ttes les 3 semaines	X 10	X 10
Total								Total		
Je dois =								Je dois =		

Je dois = pain régulier -----	
Je paye avec 1 ou plusieurs chèques de	

Les chèques sont libellés à l'ordre de Anne-Lise AUDIN ; possibilité de payer en plusieurs chèques.

Engagements de Mme Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère :

- Livrer chaque semaine un pain au levain, cuit au feu de bois, réalisé dans son fournil à partir d'une farine semi-complète certifiée AB
- Etre présente aux distributions, expliquer son travail et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires
- Etre transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 23 septembre 2017

La productrice

Anne-Lise AUDIN

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Apporter de l'aide à la productrice si besoin (par ex. rentrer le bois).
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Le Consom'acteur

Le Président

Jean-Paul TOUDIC